

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ACCOMPAGNEMENT TECHNOLOGIQUE

De l'expertise de pointe et d'appoint à votre disposition

Comprendre et saisir les opportunités reliées à l'intégration de l'intelligence artificielle dans votre offre de service

Le CRIM propose un programme comprenant jusqu'à 15 h d'accompagnement technologique destiné à ses membres. Le programme permet de démystifier les enjeux technologiques en lien avec l'intelligence artificielle ainsi que leur applicabilité à vos solutions d'affaires.

Démystifier l'IA pour vos solutions TI

Plusieurs entreprises ont déjà intégré l'intelligence artificielle (IA) ou le feront au cours des prochaines années et plusieurs questions au sujet de cette technologie demeurent. Les défis anticipés sont notamment l'**accès aux talents** et **aux connaissances** pour l'**intégration et le développement des outils technologiques** appropriés à chaque modèle d'affaires. Le programme proposé par le CRIM se veut une réponse concrète aux besoins que vous nous avez exprimés.

Des experts de l'IA à votre service

Ce que le programme propose, ce sont des **interventions personnalisées**, pouvant atteindre 15 heures, adaptées à vos besoins afin de répondre rapidement à vos enjeux d'affaires. Un processus simple et efficace vous permettra de rencontrer des experts du CRIM et d'obtenir de l'information et des pistes de solutions en lien avec une problématique technique spécifique.

« **79 % des membres de l'AQT prévoient intégrer l'IA à leurs solutions d'affaires d'ici 4 ans.** »*

*Source : Sondage AQT 2017

MODALITÉS

- ➔ Programme offert exclusivement aux membres du CRIM
- ➔ Durée : jusqu'à 15 heures d'interventions personnalisées sur la thématique choisie

Déroulement

1. PREMIÈRE RENCONTRE POUR COMPRENDRE ET CERNER VOTRE PROBLÉMATIQUE LIÉE AUX TI

La présence d'une ressource technique de votre entreprise comprenant bien votre problématique est nécessaire.

À froid, le CRIM :

- ➔ Donne des pistes de solution pour résoudre la problématique;
- ➔ Explique les techniques et technologies d'un champ de recherche ou de R-D applicables à la résolution de la problématique ;
- ➔ Donne son opinion sur le plan de développement de l'entreprise, lorsque demandé.

À la fin de la première rencontre, vous déterminerez, conjointement avec le CRIM, le déroulement du reste de l'accompagnement, jusqu'à concurrence de 15 heures : plan de travail, livrable et réunions à venir.

2. INVESTIGATION DE LA PROBLÉMATIQUE ET RECHERCHE D'INFORMATION

Aucune activité de prototypage, l'accompagnement étant d'une durée trop courte pour le permettre.

3. COMPTE RENDU ORAL OU ÉCRIT DES CONCLUSIONS

Peut comprendre un aperçu :

- ➔ des ressources et des expertises ;
- ➔ des sources et programmes de financement disponibles ;
- ➔ des étapes requises pour adapter vos solutions.

Pour obtenir des informations complémentaires :

André Lapointe, directeur R-D, CRIM
Tél. : 1 877-840-2746 | 514 840-1234

www.crim.ca